

## 1. L'affiliation

La **structure** (association sportive d'entreprise, CE, ou entreprise directement) **s'affilie (= la 1ère fois)** à la FFSE, puis, les années suivantes, renouvellera uniquement sa **cotisation** annuelle.



## 2. La prise de la licence

La **personne** (salarié) peut alors avoir sa **licence** FFSE et participer aux activités.



### Exceptions

- *Affiliation uniquement* : pour les structures qui souhaitent uniquement organiser leur pratique sportive interne.
- *Prise de licence uniquement* : pour les personnes ne faisant pas partie d'une entreprise. Elles peuvent participer aux activités sportives proposées par la FFSE en prenant des « licences individuelles ».

### Vous êtes une association sportive ?

#### Etape 1. Affiliation + cotisation à la FFSE

Pour participer aux événements FFSE, votre structure (appelée « club ») doit s'affilier. L'affiliation n'est à régler qu'une seule et unique fois pour l'association sportive. Il s'agit d'un droit d'entrée de 35 euros.

L'affiliation s'accompagne du règlement de la cotisation annuelle. Le prix de la cotisation annuelle varie en fonction de la localisation de l'organisation et du nombre de licences qui seront prises à la FFSE.

#### Etape 2. Saisie et règlement des licences (1 licence / salarié)

La saisie des licences s'effectue en ligne par le responsable de club. A réception du règlement des licences, la FFSE les valide. Les attestations de licence sont alors envoyées automatiquement par mail.

### Vous êtes une entreprise, un comité d'entreprise, une administration ?

#### 1 Vous souhaitez uniquement organiser votre pratique sportive en interne ?

##### Affiliation + cotisation à la FFSE

Pour organiser la pratique sportive dans votre entreprise, il faudra régler un droit d'entrée de 35 euros et le paiement de la cotisation annuelle de base.

L'organisation pourra bénéficier de la Responsabilité Civile lors de sa pratique interne.

#### 2 Vous souhaitez délivrer des licences et participer aux événements FFSE ?

##### Etape 1. Affiliation + cotisation à la FFSE

Pour organiser la pratique sportive dans votre entreprise, il faudra régler un droit d'entrée de 35 euros et le paiement de la cotisation annuelle de base.

##### Etape 2. Signature d'une convention type avec la FFSE

##### Etape 3. Saisie et règlement des licences (1 licence / salarié)

## ETAPE 1. L'AFFILIATION ET LA COTISATION ANNUELLE

- Remplir le dossier d'affiliation correspondant à votre région, et l'envoyer à la FFSE, accompagné de ses pièces justificatives et du règlement. Le tarif indiqué dans le dossier d'affiliation comprend la cotisation annuelle.
  - ✓ Cf. dossier d'affiliation. Attention, les dossiers d'affiliation sont différents selon les régions.
- Une fois le dossier d'affiliation validé, le responsable désigné de la structure (appelée « club », qu'il s'agisse d'une association sportive d'entreprise ou d'une entreprise directement) reçoit par email ses identifiants d'accès à l'intranet (= espace de saisie des licences). Il peut alors saisir les licences.

## ETAPE 2. LA DEMANDE DE LICENCE EN 4 POINTS



### 1. Faire remplir à vos adhérents le formulaire de demande de licence (cf. formulaire). S'assurer que:

- Les formulaires sont signés personnellement par le licencié (ou le représentant légal pour les mineurs).
- Un certificat médical conforme est joint pour toute demande de licence (cf. modèle type de certificat)
- Ces documents devront être conservés.



### 2. Saisir les demandes de licences sur l'espace intranet de sa structure : <https://ffse-goal.multimediabs.com/login>

- Un guide de saisie des licences vous est envoyé en même temps que vos identifiants.
- Aucune demande de licence sous format papier ne sera traitée par la fédération.
- La vérification de la conformité des certificats médicaux relève de votre responsabilité si vous choisissez de ne pas les soumettre à la fédération.



### 3. Dans l'intranet, créer le « bon de commande » récapitulatif des licences souscrites, puis procéder au règlement des licences.

- A réception de votre règlement, la FFSE « active » les licences.



### 4. Chaque attestation de licence est alors envoyée automatiquement au licencié par email.

- Le responsable de club peut également éditer les attestations de tous ses licenciés directement via l'espace intranet.

## CONTACT

Pour toute question sur votre licence, vous pouvez nous contacter à : [licence@ffse.fr](mailto:licence@ffse.fr)